



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél.: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr

Web: www.ffp.asso.fr

BREVET B

NIVEAU ET OBJECTIFS	CRITÈRES D'ÉVALUATION	RÈGLES DE SÉCURITÉ
<p><i>Aptitudes en chute (Bc)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Maîtrise de la dérive. ◆ Maîtrise des évolutions autour des trois axes. ◆ Maîtrise d'une position autre qu'à plat face sol. ◆ Qualification Pull Out (optionnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Deux exercices successifs réussis. ◆ En dérive, efficacité du démarrage et des déplacements. ◆ Maîtrise de l'axe. ◆ ◆ Deux enchaînements de quatre figures correctes avec respect des axes, comprenant 1 looping avant, 1 looping arrière, 1 tonneau et 1 tour. Ordre d'enchaînement différent à chaque test, au choix du candidat. ◆ Exécution de deux figures minimum au choix du candidat. ◆ Deux exercices successifs réussis. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Hauteur de parachutage adaptée aux exercices demandés. ◆ Hauteur d'ouverture minimale, 850 m (sortie de l'extracteur). Au-delà de la règle, il est conseillé d'ouvrir à 1.000 m de hauteur
<p><i>Aptitudes sous voile (Bv)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Concevoir et réaliser correctement son programme de la sortie d'avion au poser : - point de sortie d'avion, point d'ouverture, zone d'évolution, point de rendez-vous, prise de terrain, atterrissage en intégrant les notions d'axe de largage, d'axe de travail (en chute et sous voile, d'espacement, de prise en compte des éléments météo -vent-). 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Perfectionnement de : - décrochages - évolutions à 50 % de frein (virage à plat) - 360° à la commande (enfoncements) - 360° aux élévateurs arrière - 90° aux élévateurs avant - étagement dans un groupe - prise de terrain en S (PTS) ◆ Atterrissage sans assistance dans une zone déterminée (ex : 50m x 50 m, axe imposé) en fonction du terrain et des conditions locales 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Limite maximale de vent au sol : 11 m/s
<p><i>Connaissances théoriques (Bt)</i> ◆ Épreuve théorique sur le programme fédéral</p>		

Rappel : l'import d'un déclencheur de sécurité sur le secours est obligatoire pour tous les pratiquants

Conditions d'obtention du Brevet B :

- Validation des modules Bc, Bv et Bt
- Totaliser au minimum 30 sauts en chute

Prérogatives :

- Aptitude à pratiquer au sein d'un centre d'activité